

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal **du 8 janvier 2020**

Date de convocation : 4 janvier 2021

Sont présents :

Ludivine CHATENET, Anthony CHEZEAUD, Éric ROSSI, Jacques SABARLY, Sylvain TIXIER, Bruno LABROUSSE, Florence JANNOT,

Excusés : Ambre LAZARO, Philippe PEYNAUD, Jean-Baptiste MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Éric ROSSI

Ouverture de la séance à 20h06,
Madame Ludivine CHATENET,
maire par intérim préside la séance et organise les débats

I. Approbation Procès-verbal de la réunion du 8/12/2020.

Monsieur Bruno Labrousse présente aux membres du Conseil le compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2020.

II. Point sur le budget 2020

Mme CHATENET présente aux membres de conseil un tableau récapitulatif sur les dépenses et les recettes de l'année 2020, même si certaines lignes budgétaires sont serrées voir négatives, suite notamment à la crise sanitaire; le budget reste correct aucune décision modificative ne sera nécessaire. Madame CHATENET précise tout de même qu'il reste à ce jour quelques factures de l'année 2020 à passer avant la fin janvier 2021

III. DETR 2021

Mme CHATENET présente aux membres du Conseil les différents dossiers des demandes de DTR de l'année 2021

a) Acquisition de matériels neufs pour le service technique

Mme CHATENET propose l'acquisition de différents matériels pour le service technique de la Commune : accessoires au tracteur : épareuse, benne multiservice ; une cuve à gasoil ; une tronçonneuse.

C'est pourquoi elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir examiner les devis présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- **donne** un avis favorable à ces acquisitions.
- **approuve** les devis de
 1. MARIDAT, de 36 100.00 € HT pour l'achat de l'épareuse
 2. MARIDAT, de 3 060.00€HT pour l'achat d'une benne multiservice
 3. GARAGE RICHARD, de 332.50 € HT l'achat d'une tronçonneuse
- **sollicite** une subvention DETR 2021.
- **arrête** les modalités de financement comme suit :
 - a)-subvention DETR 2021 DE 40% : 15 797.00 €.
 - b)-Part restante de la dépense : 23 695.50€ HT
- **adopte** l'échéancier prévisionnel des dépenses comme ci-dessus en chargeant le Maire par intérim d'inscrire cette opération au B.P 2021.

b) Acquisition et rénovation du bar restaurant de la commune

Mme CHATENET propose d'acheter et de rénover l'ancien bar/restaurant de la commune. Par conséquent elle demande au Conseil de bien vouloir examiner les devis présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- **donne** un avis favorable à ces acquisitions.
- **approuve** les devis de
 4. SCP BODEAU-GUETRE, de 75 000.00 € HT pour l'achat du bar/restaurant
- **sollicite** une subvention DETR 2021.
- **arrête** les modalités de financement comme suit :
 - a)-subvention DETR 2021 DE 40% : 30 000.00 € HT.
 - b)-Subvention Conseil Départemental (Contrat Boost'Comm'Une) : 13 530.00 € HT
 - b)-Part restante de la dépense : 31 470.00 € HT
- **adopte** l'échéancier prévisionnel des dépenses comme ci-dessus en chargeant le Maire par intérim d'inscrire cette opération au B.P 2021.

Mr TIXIER s'inquiète des montants de la rénovation à l'intérieur du restaurant, Mme CHATENET explique qu'une demande de subvention européenne sera demandée et qu'en cas d'accord la prise en charge sera importante, notre commune réunissant plusieurs critères Le taux de prise en charge pouvant aller jusqu'à 80 %.

c) Acquisition de nouvelles technologies à l'école

Mme CHATENET propose l'acquisition d'un vidéo projecteur avec un tableau blanc simple pour le projecteur, ainsi que l'acquisition de deux ordinateurs portables. Pour ce faire elle demande au Conseil de bien vouloir examiner les devis présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- **donne** un avis favorable à cette acquisition
- **approuve** les devis de
 5. AIM, de 3 198.33 € HT pour achat de matériels de nouvelles technologies
- **sollicite** une subvention DETR 2021.

- **arrête** les modalités de financement comme suit :
 - a)-subvention DETR 2021 DE 70% : 2 238.83 € HT
 - b)-Part restante de la dépense : 959.50 € HT
- **adopte** l'échéancier prévisionnel des dépenses comme ci-dessus en chargeant le Maire par intérim d'inscrire cette opération au B.P 2021.

d) Acquisition d'un nouveau logiciel informatique pour la mairie

Le Maire par intérim propose de changer le logiciel de la mairie. Le Maire par intérim demande au Conseil de bien vouloir examiner les devis présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- **donne** un avis favorable à ces acquisitions.
- **approuve** les devis de
 - CERIG, de 2 672.00 € HT pour l'achat du Pack SDIC23
 - CERIG, de 750.00 € HT pour l'achat plateforme de dématérialisation
 - CERIG, de 500.00 € HT pour la récupération des anciennes données
- **sollicite** une subvention DETR 2021.
- **arrête** les modalités de financement comme suit :
 - a)-subvention DETR 2021 DE 50% : 1 961.00 € HT.
 - b)-Part restante de la dépense : 1 961.00 € HT
- **adopte** l'échéancier prévisionnel des dépenses comme ci-dessus en chargeant le Maire par intérim d'inscrire cette opération au B.P 2021.

e) Grosse réparation des logements de la gare

Mme CHATENET après avis du Conseil Municipal propose de ne pas demander de DETR concernant les réparations du pignon et d'attendre les appels à projets pour les économies d'énergie (isolation par extérieur)

Mme CHATENET propose la réfection de la couverture du bâtiment de la Gare et demande au Conseil Municipal de bien vouloir examiner les devis présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- **donne** un avis favorable à ces travaux.
- **approuve** les devis de
 - MALARDIER COUVERTURE, de 6 149.00 € HT pour les travaux de couverture
- **sollicite** une subvention DETR 2021.
- **arrête** les modalités de financement comme suit :
 - a)-subvention DETR 2021 DE 35% : 2 152.15 € HT
 - b)-Part restante de la dépense : 3 996.85 € HT
- **adopte** l'échéancier prévisionnel des dépenses comme ci-dessus en chargeant le Maire par intérim d'inscrire cette opération au B.P 2021.

IV. Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel - CNP

Mme CHATENET expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel étant arrivée à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une procédure sans formalisme particulier.

Le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition de la C.N.P et de conclure avec cette Société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021 d'une durée de 1 an **pour un montant de 222.55€.**
- D'autoriser le Maire par intérim à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

V. Questions diverses

Une administrée du Grand Montaigut demande à ce que la commune finisse de débarrasser les affaires dont la commune est propriétaire et qui sont stockées dans son hangar.

Mrs TIXIER et PEYNAUD se chargeront de vider le hangar.

Mme CHATENET informe les membres du Conseil qu'elle a eu contact avec Orange afin de modifier le contrat de la commune et de passer à l'ADSL. Des économies seront ainsi dégagées sur la téléphonie.

Mme CHATENET informe que SCOPELEC a fait des demandes d'élagage sur plusieurs lieux-dits de la commune, avec Mr SABARLY, ils ont déjà pris contact avec la plupart des administrés concernés par cet élagage qui est essentiel pour le passage de la fibre dans la commune.

Fin de la séance à 21h16